

Concours des Pyramides d'Or 2017



Pyramide de l'Innovation Industrielle - cahier des charges 2017

PRIX DÉCERNÉS :

- Échelon national : La Pyramide de Vermeil
- Échelon régional : La Pyramide d'Argent

PRÉAMBULE :

Dans le cadre de son partenariat institutionnel avec la Fédération des promoteurs immobiliers de France (FPI), LE GROUPEMENT INDUSTRIE PROMOTION – GIP s'associe à l'action de promotion de la qualité développée par la Présidente Alexandra François-Cuxac.

En décernant le « Prix de l'Innovation industrielle », le GIP souhaite valoriser les réflexions les plus innovantes dans les programmes de construction de logements dans le respect de l'environnement.

CRITÈRES MINIMUM

Le GIP souhaite à travers ce prix, récompenser les projets mettant l'innovation au cœur de la réalisation : tant dans la conception, le choix des matériaux et équipements, que des procédés de construction. Le candidat devra expliquer en quoi ses choix innovants mettent en valeur les principales qualités fonctionnelles et durables de l'immeuble et répondent aux nouveaux besoins de l'occupant final.

Associer les industriels du GIP dans la constitution du dossier vous sera utile.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les programmes retenus sont nécessairement des projets ou des nouvelles réalisations **en résidentiel**.

1/ L'innovation dans la démarche générale de gestion du projet (pour environ 40%) :

Cela comprend notamment le mode d'intégration amont des industriels du GIP, tant dans la conception du projet que dans le montage du dossier même mais également la prise en compte et la préservation de l'environnement du projet.

2/ L'Innovation dans les matériaux et dans les procédés de construction (pour environ 40%) :

Seront essentiellement regardés les principes architecturaux, l'originalité des principes constructifs, l'utilisation de matériaux ou de matériels innovants des entreprises du GIP, les modes de mise en œuvre, l'organisation générale du chantier, les performances atteintes.

Exemples de matériaux :

- Facteurs d'isolation renforcée (performance des matériaux ...)
- Facteurs d'inertie thermique (système de climatisation passive, protections solaires ...)
- Les fenêtres (double ou triple vitrage...), façade double peau, vitrage respirant
- Les équipements performants (pompes à chaleur, chaudières à condensation, ventilation, chauffage, économies d'eau, automatismes, domotique...)
- Les équipements faisant appel à l'énergie solaire (thermique et voltaïque)

Mais aussi :

- Bétons, planchers, revêtements spéciaux, aménagements (dressings, cuisines...).

3/ L'Innovation en matière de service client (pour environ 20%) :

Les innovations présentées pourront porter sur le mode de commercialisation, le montage financier, l'accompagnement des clients lors de la construction, les services proposés aux clients (réseaux sociaux, domotique, etc.) et l'accompagnement fourni pour la bonne utilisation et la gestion du logement.